



Crédit photo : Marie Peylin

Un magnifique champ de marguerites. Chauzon nous offre décidément bien des merveilles !

TRAVAUX

Pavage au cœur du village



Sans pavage

Le pavage au cœur du village a enfin été réalisé mettant fin à de longs mois de travaux.

Un grand merci pour la patience dont vous avez fait preuve.



Avec pavage

Eglise

Les travaux de réfection de l'église suivent leur cours.

Pour des raisons de sécurité, l'église est encore fermée et les cérémonies ont lieu à Ruoms ou Pradons.



L'église vue du ciel

Crédit photo : Megaphone



La grue

Crédit photo : Megaphone



Préparation du chantier



Attention au vertige !



La cloche sécurisée par un beffroi

ADN (Ardèche Drôme Numérique)



Le déploiement de la fibre optique démarre !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche avec le soutien de l'État et de l'Europe, le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé.

Les avantages de la fibre ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performantes, avec des débits stables et plus rapides que l'ADSL.

En vue du prochain déploiement du réseau public ADN dans votre commune, les entreprises missionnées par ADN relèvent actuellement les adresses de tous les logements et font du repérage sur les réseaux électriques et téléphoniques existants. Des techniciens des entreprises AXIONE et BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES pourront être amenés à vous contacter en direct, prendre des photos, relever les noms sur votre boîte aux lettres.

En date du 16 mai 2022, le maire de Chauzon a pris un arrêté autorisant AXIONE et BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES à interdire ponctuellement la circulation et le stationnement tout en assurant la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines et l'accès aux véhicules de secours.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de l'avancement du déploiement, **vous pouvez tester votre adresse postale** sur l'outil d'éligibilité : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

ENVIRONNEMENT

Grand nettoyage de printemps !

Le samedi 14 mai, nous avons procédé à un nettoyage des rives de l'Ardèche. Les participants ont ensuite été conviés à un repas offert par la municipalité. Comme vous le montre la photo ci-dessous, ce nettoyage n'était pas inutile.

Merci à tous ceux qui y ont participé.



Manifestement, les bords de l'Ardèche son encore bien encombrés !

Tri sélectif

Depuis le 1er janvier 2019, le tri des déchets est simplifié. Dorénavant, tous les emballages se trient ! Vous pouvez déposer dans les bacs jaunes, en points de collecte :

- ▶ tous les emballages plastique : bouteilles, flacons, sacs plastiques, films alimentaires, pots de yaourts, ,...
- ▶ tous les emballages "cartonnettes" et papier : pochettes papier, briques de lait ou de jus de fruits, paquets de biscuits, ...
- ▶ tous les emballages en métal : cannettes, papier aluminium, boîtes de sardines, ...
- ▶ tous les papiers : journaux, magazines, feuilles, cahiers, ...

Le polystyrène doit obligatoirement être porté à la déchetterie.

En pratique :

- ▶ Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.
- ▶ Déposez-les en vrac, sans les imbriquer.

Le carton :



CARTONS

Les **cartons bruns** vont dans les bacs gris, en point de collecte. Ils doivent être pliés à plat. Attention, les grands cartons doivent être déposés en déchetterie : emballages de gros électroménager par exemple (réfrigérateur, ...).

Le verre :



VERRES

Les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux... vont dans les colonnes à verre disponibles en points de collecte. Attention, la vaisselle en verre (saladier, verre à boire...), les miroirs ou autre objet en verre qui ne constitue pas un "emballage" ne doivent pas être jetés dans les colonnes à verre ! En petite quantité, la vaisselle cassée peut être mise dans votre sac poubelle classique, ou mieux, apportez-la en déchetterie.

Toutes les infos sur le tri sélectif (et bien d'autres) sur www.cc-gorgesardeche.fr/, rubrique Préserver → Tri sélectif

COLLECTE D'AMIANTE

Le Sictoba organise des **collectes gratuites d'amiante selon le calendrier suivant** :

Les Vans le 17/06
Vallon le 17/06
Ruoms le 24/06
Joyeuse le 25/06

L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers résidant sur le territoire du SICTOBA

Une seule demande par foyer et par opération sera acceptée.

Le dépôt maximum autorisé est de 15 plaques ou 10 sacs de 100L de gravats par foyer. Seuls les déchets amiantés liés et gravats correctement emballés et décrits par vos soins dans la fiche d'information seront acceptés le jour du dépôt.

Le jour du dépôt :

- Pensez à venir accompagner si nécessaire pour le déchargement, le SICTOBA n'intervient pas dans cette phase.
- Munissez-vous de votre pièce d'identité pour la vérification de la liste d'inscription le jour du dépôt
- Signez la fiche de déclaration de dépôt d'amiante à la déchetterie.

Le dossier d'inscription qui est disponible sur le site internet www.sictoba.fr.

COTE CULTURE

Musique à Rosières

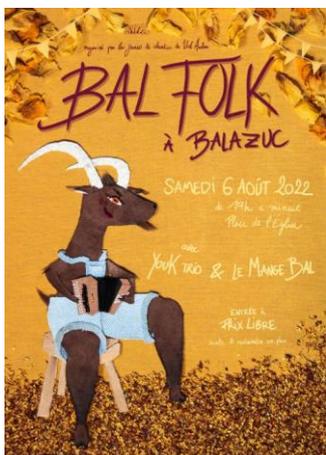


Grand festival à Rosières les 9, 10 et 11 juin

Amadou et Mariam, Matteo et bien d'autres

Réservations sur le site : <https://loupoulofestival.fr>

Bal folk au Vieil Audon



De passage en Ardèche début août ? Envie de danser, envie d'un BAL FOLK ?

Cet été, le **samedi 6 août 2022 de 19h à minuit**, les jeunes du chantier bénévole du Vieil-Audon vous invitent à un bal folk avec Youk-Trio et le Mange Bal, groupes de musique folk traditionnelle !

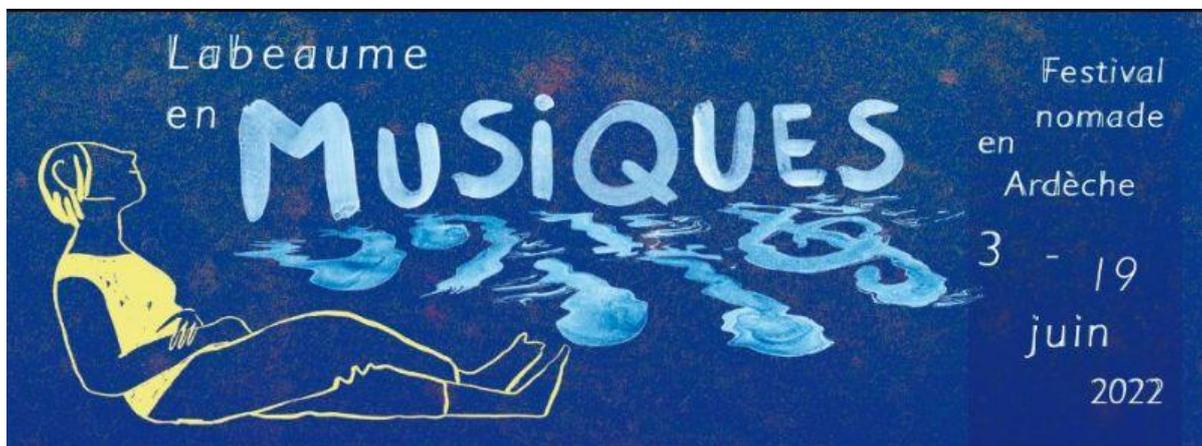
Entrée à prix libre. Venez danser, manger et boire un coup avec les habitants, les promeneurs curieux, et avec nous !

En savoir plus ? Association des Jeunes du Chantier du Vieil Audon (AJC)

07120 BALAZUC

07.61.43.22.18

chantier@levielaudon.org



Festival nomade 2022 Du 3 au 19 juin

15 dates hautes en couleur ; 7 sites pour s'émerveiller

Katia et Marielle Labèque, un opéra bouffe de Pergolèse, le Sacre du printemps de Stravinsky, des créations musicales et scéniques, autant d'évasions vers le Brésil, Cuba, le Liban, l'Amérique, l'Italie...

Ve 03/06 19h - Sa 04/06 11h & 19h, LA CRYPTTE, LAGORCE

Géologie d'une fable,

Un conte universel modelé sous nos yeux par le collectif Kahraba

Me 08/06 21h, LABEAUME, THÉÂTRE DE VERDURE

Livietta livietto,

Spectacle baroque et clown

Je 09/06 21h, LABEAUME, THÉÂTRE DE VERDURE

Caleidoscópico,

Brésil percussif et dansé, Zalindê & Percussions Claviers de Lyon

Ve 10/06 20h **EXCEPTIONNEL !, VALS LES BAINS, THÉÂTRE LES QUINCONCES**

Récital pianos : Katia & Marielle Labèque, Les Enfants Terribles

Sa 11/06 21h **CRÉATION, LABEAUME, THÉÂTRE DE VERDURE**

Le sacre du printemps, Piano à 4 mains, percussions, danse

Di 12/06 21h, LABEAUME, THÉÂTRE DE VERDURE

Ana Carla maza quartet, Bahia, jazz sous les étoiles

Me 15/06 21h, LABEAUME, PLAGE DE LA TURLURE

I Frangini, Viva l'Italia ! Chansons populaires et lyriques au bord de l'eau

Je 16/06 21h, LABEAUME, PLAGE DE LA TURLURE

Ravel et les baleines, un quatuor à la plage, Ravel, Montsalvatge et Crumb

Ve 17, Sa 18 et Di 9/06 21h **CRÉATION, BERRIAS-ET-CASTELJAU, COMMANDERIE DE JALÈS**

Les voix rebelles, spectacle lyrique dans le sillon de Louise Michel

Sa 18/06 17h, GRAVIERES, EGLISE ; Di 19/06 11h SAINT-MÉLANY, THÉÂTRE DES LAUZES

Cantates de Haendel pour les rois de Rome, clavecin, violoncelle, soprano

BILLETTERIE

En ligne sur le site internet : www.labeaume-musiques.fr

Ciné7 à Ruoms

Le programme du Ciné7 à Ruoms est accessible via le lien suivant :

<http://07-ardeche.com/cinemas/ruoms-cine-sept>

LES NOMS DES RUES (suite)

Continuons notre balade dans les rues de Chauzon.

Sortons du centre du village et continuons notre promenade vers l'Ardèche. Le chemin du Boudenas, dans le prolongement du chemin de la Font, qui nous mène vers le cimetière de Chauzon, et le chemin des digues, un peu plus à l'est, sont étroitement liés

Le Boudenas, la Boudène, ce sont «les bonnes Terres», les «terres fertiles», alluvions accumulées par la boucle de notre rivière Ardèche.

Le chemin des digues dessert, quant à lui, le quartier « La Bastide » à l'ouest, et « les Buirenses » à l'est.

Pendant la seconde partie du XIXème siècle et une bonne partie du XXème siècle, les conseils municipaux qui se sont succédé et les habitants se sont battus pour l'irrigation de la plaine agricole (le Boudenas), puis pour la protection de celle-ci par la construction, et l'entretien des digues.

En 1883, il est écrit dans une délibération que : « si la plaine du Boudenas qui contient environ 80 hectares d'alluvions, aujourd'hui en état d'irrigation, venait à disparaître en partie, la plupart des familles seraient complètement ruinées ou réduites à un état précaire ... »

Les 22 et 23 septembre 1890, une terrible inondation va emporter une bonne partie du canal d'irrigation, ainsi qu'une partie des terres agricoles.

L'endiguement pour protéger la plaine agricole, demandé dès 1863 par Denis-François Tourre, alors maire de Chauzon, à Napoléon III lors de son passage en Avignon, a donc été réalisé entre 1891 (ancienne digue) et 1905.

COTE NATURE

Lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la politique territoriale de lutte contre le Frelon Asiatique, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a décidé de prendre en charge 50% du financement des interventions sur le territoire. La commune a voté la prise en charge des 50% restants sur les actions de destruction des nids localisés dans notre périmètre.

En Ardèche, **8 Communautés de Communes** participent financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques.

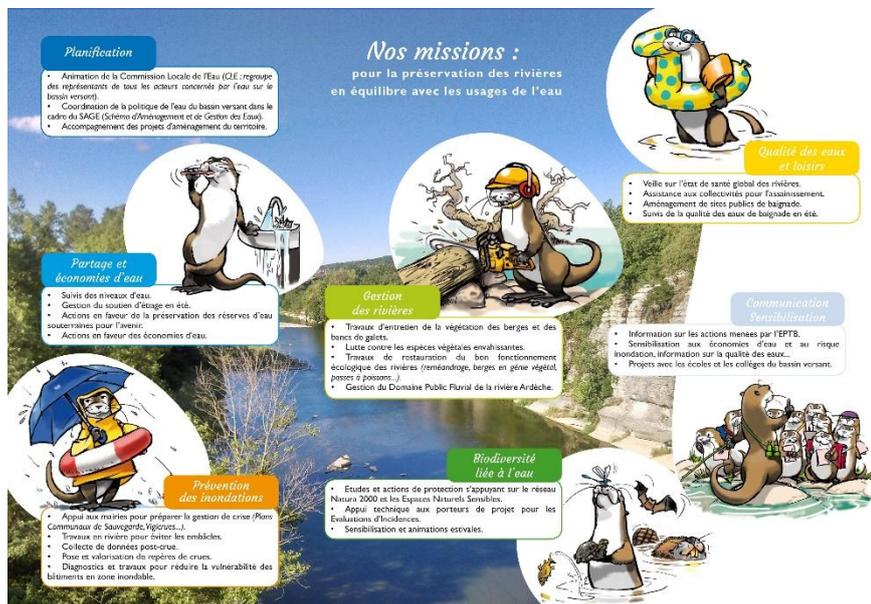
Il est très important de signaler tous les nids et individus que vous avez l'occasion de rencontrer à votre mairie et/ou sur le site lefrelon.com



Quelques images pour vous aider à le repérer

Plan d'actions pour l'eau et les rivières du bassin versant de l'Ardèche

En 2022, l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche) poursuit sa mission d'anticipation et de préservation de la ressource en eau. Des événements vont être organisés pour sensibiliser le grand public aux économies d'eau. Face au changement climatique, cette mission est essentielle. Elle vise à « mesurer les impacts actuels et à venir sur nos ressources en eau, nos rivières, les êtres vivants et activités qui en dépendent. L'objectif est ensuite de construire collectivement une stratégie d'adaptation et un programme d'actions pour un territoire plus résilient ».



Extrait de la brochure de l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche

Pour en savoir plus : www.ardeche-eau.fr

Nourrissage des chats

La commune mène actuellement une 3^e campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec 30 millions d'amis.

Nous vous demandons une fois encore de ne pas nourrir les chats errants.

Le décret N° 2003-462 sanctionne le contrevenant de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe, soit 450 €.

Pour rappel : L'article 120 du RSD type relatif aux jets de nourriture aux animaux et à la protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, prévoit qu'il est « interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels ».

Plutôt qu'un long discours, un schéma pour illustrer la prolifération de 2 chats non stérilisés en 4 ans.

Faire stériliser les chats évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents, diminue la population féline sauvage et les risques d'abandons, protège la petite faune sauvage.



ASSOCIATIONS

Les Chaudonnes

Le repas de printemps, mitonné par les Chaudonnes, a rassemblé 54 chاوزonnais, leur famille et leurs amis le 19 mars 2022. Tout le monde s'est réjoui de ce moment de convivialité.



Quelques-uns des organisateurs



Bon appétit!



Tous étaient ravis

Le **marché estival des producteurs** se tiendra dès le lundi 20 juin à 17h, place des Blâches. Nous y retrouverons le savoir-faire de nos artisans locaux et des produits de pays à déguster sur place ou à emporter.

Le **vide-greniers** aura lieu le 13 août toute la journée dans les rues du village .

Le prix de l'emplacement demeure inchangé : 5€ les 3 mètres et 1€ le mètre supplémentaire
Inscriptions par tél au 06 88 73 83 85.

Chèque à envoyer à : Association les Chaudonnes Mairie 25A place de la mairie 07120 CHAUZON

La **Tchaouvelade** (repas) aura lieu le 13 août au soir, sur le parvis de la mairie.

Inscriptions par tél au 06 88 73 83 85.

Rappelons aussi l'**atelier cuisine** qui se tient chaque mois chez Joëlle Vielfaure.

C'est encore un moment de convivialité pendant lequel nous dégustons les plats mitonnés.

Prochaines dates : les jeudis 9/06, 08/09, 13/10, 10/11 et 08/12 à 15h.

Nous préparons également pour décembre une **exposition** des artistes et talents, tant chاوزonnais qu'ardéchois (patchwork, peinture, poterie, sculpture, céramique, bijoux, travaux d'aiguille, etc).

Si vous souhaitez exposer, merci de vous inscrire en téléphonant au 06 88 73 83 85.

Autres projets de l'association :

Repas d'automne le samedi 15 octobre, dans la salle polyvalente

Journée de Bacchus le samedi 19 novembre, dans la salle polyvalente

Nous serons heureux de vous compter parmi nous lors de ces manifestations qui ont pour but d'animer le village.

Pour nous joindre : 06 88 73 83 83.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes est ravi de vous inviter à festoyer tous ensemble aux **feux de la St Jean le 17 juin à partir de 19h** sur le parking du boulodrome. Nous vous proposons une buvette avec snacking.

Le duo « Regards » sera là pour nous faire danser.



D'où vient cette tradition ?

Depuis l'Antiquité, on fêtait le soleil lors du solstice d'été, quand la nuit est la plus courte et la plus douce. Au Moyen Orient, on honorait Tammuz, Dieu de l'abondance, des végétaux et du bétail. Chez les Celtes et les Germaniques, il y avait tout un rite pour bénir les moissons et récolter les herbes guérisseuses. Cette fête païenne et agraire marque un moment de plénitude de la nature, avant que la lumière ne commence à décroître. C'est donc une fête solaire et c'est pourquoi elle est placée sous le signe du feu...

Pour fêter le solstice d'été et rendre hommage au soleil, on allume des grands feux de joie depuis la nuit des temps. Jusqu'au Concordat de 1801, c'était un jour férié. Aujourd'hui, c'est une nuit de fête populaire de la jeunesse.

ACCA

Le **repas des chasseurs** aura lieu **samedi 4 juin** à midi, salle polyvalente.

Au menu : assiette de crudités et charcuterie, sanglier à la broche et sa bombine aux cèpes, tarte aux pommes, café, vin compris.

Tarif 20 €

Contact : 06 08 13 23 01 ; 06 24 83 64 49

NOUVEAU A CHAUZON

Une nouvelle association est née à Chauzon **TRAVERS'O**



Orélie Grimal, formatrice diplômée en Vinyasa yoga

Cours de yoga dispensés à partir de septembre 2022, au 70 chemin des Traverses, 07120 Chauzon.

Contact : 06 32 38 69 86

Promotion du développement personnel au travers d'évènements et d'activités diverses : bien-être, loisirs, arts et culture, sensibilisation au respect du vivant.

AVIS A LA POPULATION

Le **repas champêtre** aura lieu le **samedi 10 septembre au camping Les Bastides**. Comme chaque année, la municipalité vous offre boissons, grillades et pain. Nous comptons sur vous pour apporter entrées, fromages et desserts.

Dans l'après-midi, concours de belote et de pétanque.

Quel plaisir ce sera de nous retrouver pour cette journée festive que tout le monde apprécie.

Coupon d'inscriptions en dernière page.

LE PIBOU

Le « Pibou », ça se mérite ! Les élus ont déployé tous leurs efforts pour choisir, et couper, le peuplier idéal. Quelques photos pour illustrer cette journée riche en réjouissances. Plus de 80 Chauzonnais étaient au rendez-vous et ont pu profiter du buffet et des boissons offerts par les élus. Suivez les étapes en images ...



Préparation des décorations



La coupe du pibou



En route vers le camion



Dernières décorations



Une bonne dose d'énergie pour hisser le Pibou décoré



L'équipe municipale*



Les festivités



Quiches, pizzas, etc. Il y en avait pour tous les goûts

*Excusée, Pascaline Belouard ne pouvait se joindre à nous



L'après-midi s'est poursuivie en musique avec Andréa et Renald aux manettes.

POINT LECTURE

J'ai lu pour vous «Purgatoire des innocents » de Karine Giebel

Drôle d'histoire que ce roman ! Au départ, un casse qui tourne mal et des malfrats en cavale. Bof, me direz-vous, c'est vu et revu mille fois. Les malfaiteurs, deux frères, une jeune femme et un autre acolyte vont devoir se réfugier chez une vétérinaire car l'un d'eux est blessé. Cette femme semble bien inoffensive, sans aspérité, apeurée, coopérative. Mais a-t-elle le choix face aux « flingues » des voyous ?

La banale cavale se transforme alors en huis clos oppressant. Au fil des pages, nous découvrons que les vrais méchants ne sont pas ceux qu'on croit. Comparés à leur hôte, les bandits sont des enfants de cœur et ils vont le découvrir à leurs dépens. Pour raconter cette histoire horrifique, Karine Giebel prend le parti d'agrémenter son texte de repères chronologiques qui ajoutent encore au malaise. Plus on avance dans l'histoire et plus le piège se referme. La vétérinaire est-elle une victime ou un bourreau elle aussi ? Je vous laisse le découvrir. Ames sensibles s'abstenir !

Pour information : **à compter du mois de septembre 2022, la bibliothèque sera ouverte uniquement les 1^{er} et 3^e mardis du mois**. Carl et moi-même avons tout fait pour vous séduire ; de nombreux Chauzonnais nous ont offert des livres et nous avons emprunté à la BDP des livres en gros caractères ainsi que des audiolivres. Malgré cela, la fréquentation est trop faible pour justifier une ouverture hebdomadaire. Comme chaque année, elle sera fermée au mois d'août.

Horaires de la bibliothèque : les mardis de 16h à 18h, jusqu'à fin juillet, puis les mardis impairs aux mêmes horaires à compter de septembre.

RAPPEL

Pour information : les propriétaires de gîtes sont invités à informer leurs locataires qu'ils doivent déposer leurs déchets aux Points d'Apport Volontaire.

Déchetterie

La déchetterie de Ruoms est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Vous pouvez les contacter par téléphone au 04.75.39.06.99. Pour les déchets verts : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.

Broyat en libre-service

Les particuliers peuvent venir récupérer du broyat prêt à l'emploi sur les plateformes de déchets verts de Ruoms et Vallon Pont d'Arc, et c'est gratuit ! Pensez à vous munir de vos outils et de vos contenants pour le transporter.

Salle polyvalente

La salle polyvalente est disponible à la location pour les Chauzonnais et habitants d'autres communes. Les tarifs et le règlement dans son intégralité sont disponibles en mairie et sur le site de la commune (chauzon.fr).

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté préfectoral n°2016-048-ARSDD07SE-01 du 17 février 2016, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Ardèche :

«Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Tout manquement à cet arrêté est passible d'une amende forfaitaire de 68€.

En conséquence, nous vous invitons tous à ne pas utiliser d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, etc.) en dehors des jours et horaires autorisés.

Brulage

Sur le site de la préfecture de l'Ardèche

**Interdiction de l'emploi du feu
sur tout le département
à partir du 01 février 2022**



Depuis le début de l'année 2022, plusieurs départs de feux ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers de l'Ardèche.

Une mauvaise appréciation du risque lors de l'usage du feu, le non-respect des règles de sécurité et parfois même le non-respect de la réglementation, dans le cas des brûlages de déchets verts (pratique interdite toute l'année), sont à l'origine des sinistres.

Ces incendies ont un impact important sur la pollution atmosphérique, sur la santé des populations sensibles (personnes âgées, enfants, personnes souffrant de troubles respiratoires) et sur les espaces verts détruits.

Par conséquent, tenant compte des dérives incontrôlées constatées ces derniers jours et du niveau de risque d'incendie de forêt en augmentation sur l'ensemble du département, en raison de l'absence de précipitation significative et la présence d'un épisode venteux, le préfet de l'Ardèche a décidé, par arrêté préfectoral, d'interdire l'emploi du feu sous toutes ses formes sur l'ensemble du département à compter du 01 février 2022 et ce, jusqu'à nouvel ordre. **Cet arrêté préfectoral a été abrogé le 9 février 2022.**

L'interdiction de brûlage reste toutefois applicable aux particuliers.

Pour plus de détails, les réglementations en vigueur, les informations et documentations utiles sont consultables sur le site de la préfecture de l'Ardèche.

Toutes les informations sur <http://www.ardeche.gouv.fr>

POINT FINANCES

Compte administratif 2021

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Exercice 2021	218 950.83 €	671 338.65 €
Résultat de clôture : Excédent de 452 387.82 €		

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Exercice 2021	99 050.00	138 639.61
Résultat de clôture : Besoin en financement de 156 974.39 €		

Excédent de fonctionnement reporté au budget 2022 : **295 413.43 € (452 387.82 – 156 974.39)**

Budget prévisionnel 2022

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	568 490.15 €	568 490.15 €
Investissement	529 793.63 €	529 793.63 €

Les projets d'investissement pour l'année 2022 sont essentiellement l'enfouissement des réseaux dans le centre du village, la réfection de l'église ainsi que l'installation de deux poteaux incendie.

Financement du projet de réfection de l'église

Les travaux réalisés ou en cours sont les suivants : toiture dans son intégralité, charpente rénovée et consolidée, mise aux normes de l'électricité, réfection complète de la zinguerie, construction d'un beffroi à l'intérieur du clocher pour soutenir la petite cloche qui reposait sur la structure en pierre et mettait en péril la flèche du clocher par ses vibrations répétées, mise hors d'eau de la base de l'église par drainage du sol tout autour, enduits refaits à neuf à la chaux, sablage par micro-gommage de toutes les pierres, déplacement des appareils de chauffage à infra-rouges qui avaient été posés trop haut et n'étaient pas opérationnels;

Le montant total des travaux est de 294 506 €. Une subvention de 86 894 € nous a déjà été accordée par l'Etat et nous sommes confiants d'obtenir une subvention non négligeable de la Région.

Le budget de la commune dans son intégralité est à votre disposition en Mairie.

Fiscalité directe locale :

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale de 2020 concernant la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation (TH) nécessaire au calcul de la cette taxe sur les résidences secondaires est celui de 2019 et sera gelé jusqu'en 2023, à savoir 11,44 %.

En 2021, afin de garantir l'équilibre des ressources communales, l'Etat a prévu le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Ce transfert se traduit par l'addition du taux départemental de la TFPB 2020 (18,78 %) au taux communal de la TFPB 2020. Le taux communal majoré du taux départemental est devenu le nouveau taux communal de référence en 2021.

Pour Chauzon, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera le suivant :

Taux communal de TFPB 2020 :	9.79 %
+ Taux départemental de TFPB 2020 :	18.78 %

Taux communal de TFPB 2021 de référence : 28.57 %

En 2022, afin de se rapprocher des taux moyens nationaux (TF : 37.72% et TFNB : 50.14%) et des taux départementaux (TF : 38.32% et TFNB : 79.65%), le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie de 1% :

- Taux de la taxe foncière bâti de 2021 : 28,57 % soit pour 2022 : 28,86%,
- Taux de la taxe foncière non bâti de 2021 62.41 % soit pour 2022 : 63.03%.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu des coûts évalués pour 2022 et des bases prévisionnelles de TEOM, le conseil communautaire a décidé de diminuer le taux de 17.70% à 16.50%.

ELECTIONS LEGISLATIVES 12 et 19 JUIN 2022

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Vous pouvez voter par procuration. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le mandataire (personne qui votera pour autrui) peut être inscrit dans une autre commune que le mandant (le demandeur), mais il doit voter dans le bureau de vote du mandant. Un électeur peut disposer d'un maximum de deux procurations dont une seule établie en France.

Le formulaire de procuration est disponible à l'adresse <https://www.maprocurationh.gouv.fr/>

Retour un siècle en arrière avec le concours de M. André Chalvet.

ELECTIONS CANTONALES

du **14 mai 1922**

Résultats du scrutin pour le canton de Largentière

CONSEIL GÉNÉRAL					
COMMUNES	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Divers	Suffrages exprimés
Chassiers	286	213	6	-	207
Chauzon	136	96	1	-	95
Chazeaux	109	91	1	-	90
Joannas	223	164	1	-	163
Largentière	524	421	5	2	416
Laurac	330	248	2	-	246
Montréal	147	113	-	-	113
Prunet	127	97	1	-	96
Rocher	86	72	1	-	71
Rocles	189	136	2	1	134
Sanilhac	241	165	-	-	165
Tauriers	59	51	-	-	51
Uze	125	83	2	-	81
Vinezac	294	203	6	-	197
				-	
TOTAUX	2876	2153	28	3	2125

ETAT CIVIL

Ils nous ont quittés :

Marie-Rose BOUCHER, née BOYER, à l'âge de 90 ans

Edith CHAMPETIER, née MOLLIER, à l'âge de 95 ans

Jeanne BOUCHOT, née GONNAND, à l'âge de 83 ans

Elisabeth CAPELLI, née CHABOURLIN, à l'âge de 89 ans

André AUDOUARD à l'âge de 91 ans

PERMANENCE DES ELUS

Prochaine permanence des élus dans la salle polyvalente de la mairie le mardi 27 septembre 2022 de 14h à 16h.

BONNE NOUVELLE

Après de multiples essais/échecs, la sirène d'alerte et d'information à la population de la mairie est enfin opérationnelle.

Repas champêtre samedi 10 septembre au camping Les Bastides

Coupon à déposer en mairie jusqu'au 1^{er} septembre

NOM et Prénom : _____

Nombre d'adultes et enfants de plus de 10 ans : _____

Participation culinaire : SALE
(sans obligation)

SUCRE (entourez votre choix)